

REUNION DU COMITE SYNDICAL

19 juin 2018

Quorum : 294

+ Membres du Comité : 586

+ Membres présents : ???

**+ Présences lors des 2
dernières réunions**

+ 12 juin 2018 : 271

+ 24 mars 2018 : 298

**Observations sur les délibérations
rédigées en application des
décisions prises par le Comité et le
Bureau et présentées dans le recueil
annexé au rapport de présentation
de la réunion de ce jour**

- ✚ **203 délégués ont autorisé l'envoi de leur convocation par mail**
- ✚ **161 convocations envoyées par ce biais ont bien été reçues, les autres ont été renvoyées par voie postale.**
- ✚ **L'utilisation du vecteur électronique a permis d'économiser 200 kg de papier et plus de 6 000 €**

- ✚ **Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD : Règlement Général de Protection des Données » est entré en vigueur le 25 mai 2018.**
- ✚ **Il apporte de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel.**

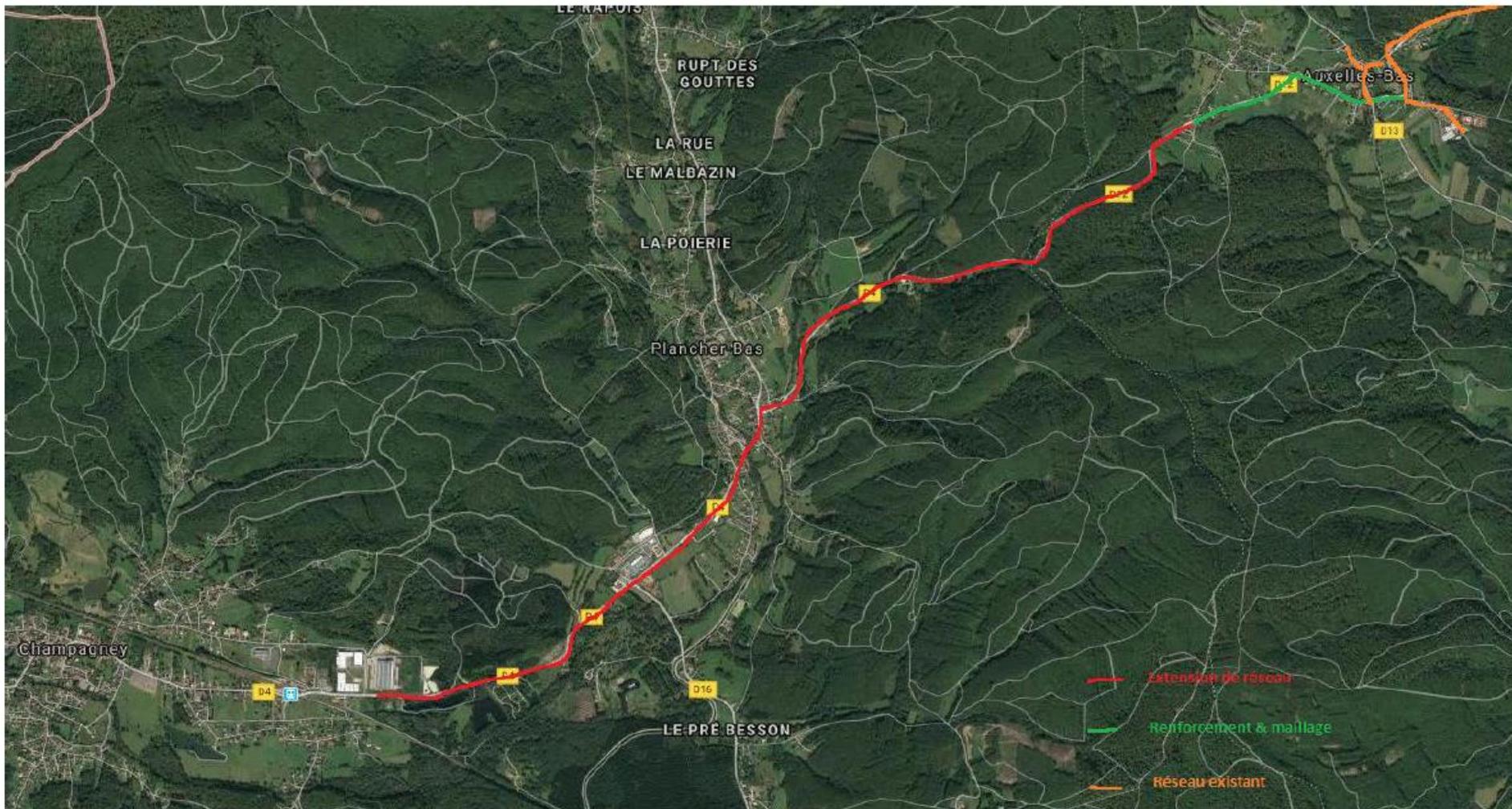
✚ Dans ce cadre, les délégués devront pouvoir se prononcer sur leurs données personnelles mises à disposition du SIED70 et l'usage qui pourra en être fait.



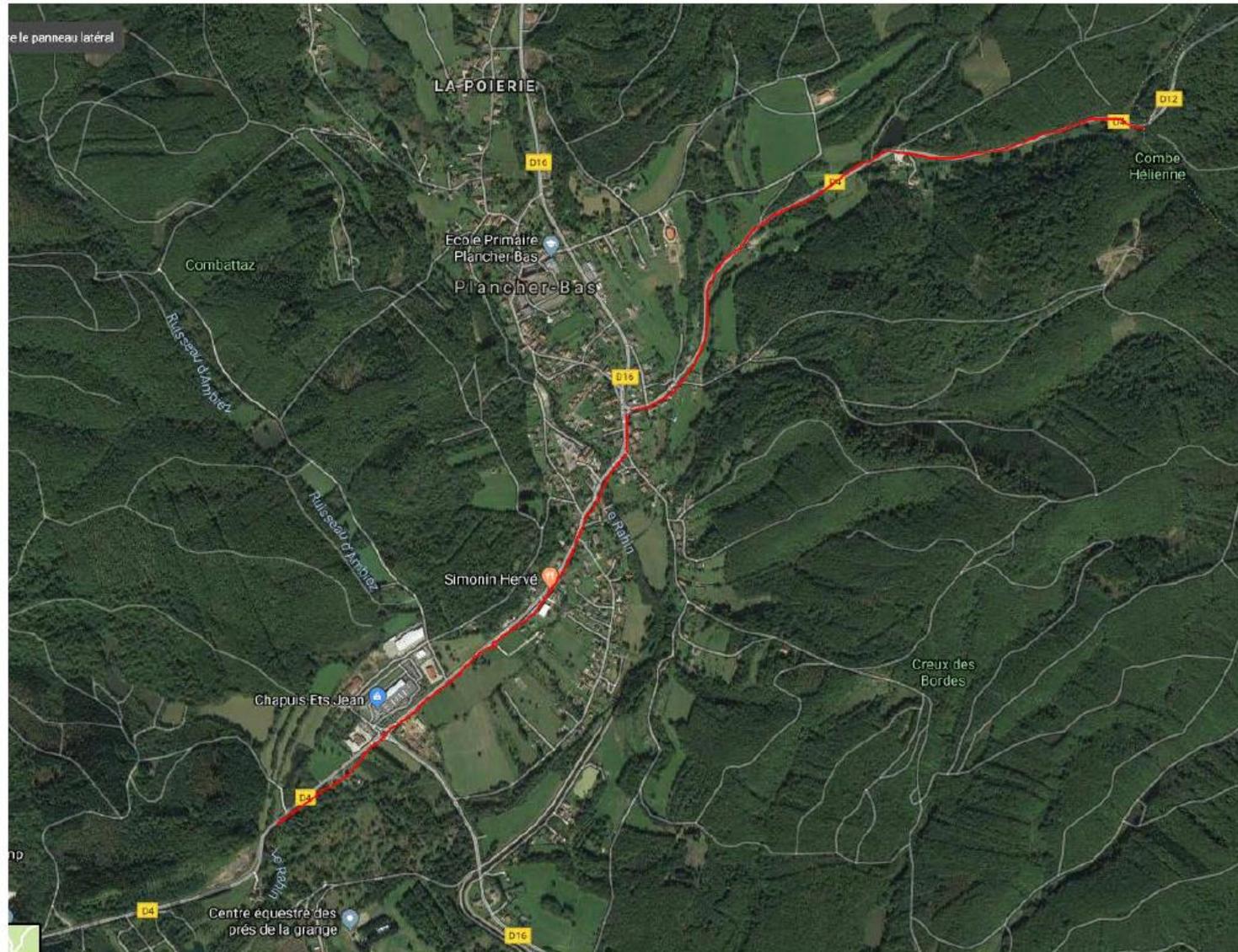
Contrat de concession gaz de Champagney et Plancher-Bas

- ✚ Après publication de l'avis de concession réglementaire, une première réunion de la commission d'ouverture des plis le 8 février 2018 a permis de retenir la candidature de GRDF.
- ✚ Le dossier de consultation a été mis en ligne le 23 février 2018 avec une date de remise des offres le 9 avril à 12 heures.
- ✚ La commission d'ouverture des offres du 11 avril 2018 a permis d'établir la recevabilité de l'offre et d'entamer une négociation avec le candidat

Vue globale du tracé

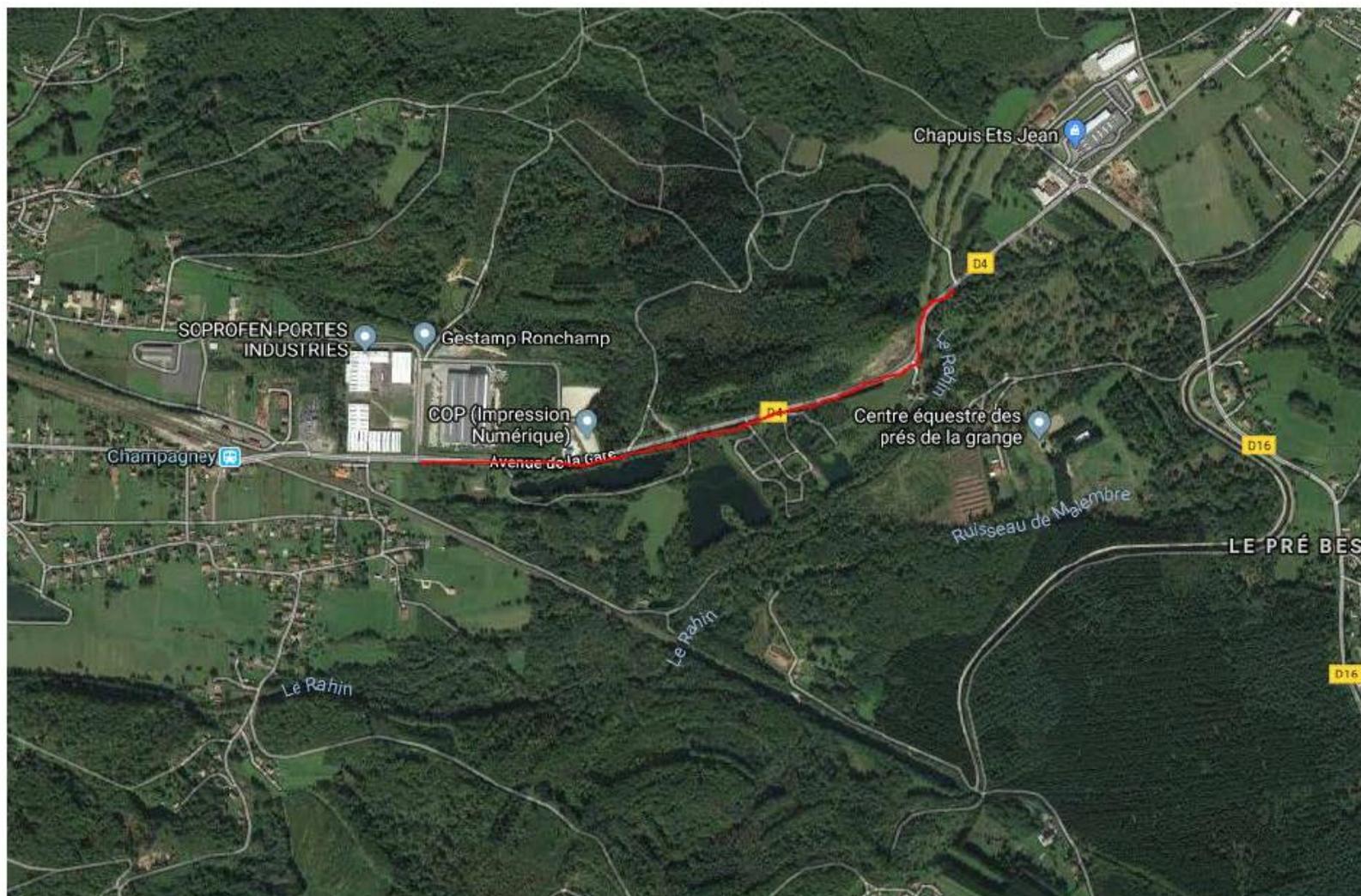


Vue Plancher – Bas : extension de réseau (tracé rouge)



SIED 70 Choix du trajet de raccordement

Vue Champagny : extension de réseau (tracé rouge)





SIED 70 Choix du trajet de raccordement

⚡ L'alternative via La Cote, Ronchamp ou encore la desserte des centres-bourgs conduirait à proposer des offres pour lesquelles la contribution des collectivités serait plus importante en raison de la longueur du tracé et de points singuliers à traverser et un prix du gaz moins compétitif en raison du coefficient multiplicateur de la grille ATRD*

***ATRD : Accès des Tiers au Réseau de Distribution, grille tarifaire de référence de GRDF**

- ✚ Le cahier des charges proposé est établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), dont fait partie le Syndicat, et permettra, entre autre :
- ✚ de disposer d'un rapport d'activité annuel pertinent du concessionnaire à la fin de l'exercice écoulé.
- ✚ de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de gestion du service public de distribution de gaz naturel.

Typologie client	Nombre prévu	Année prévue de mise en service	Consommation unitaire kWh/an	Consommation totale kWh/an
Logements existants diffus pavillon	10	Année 1 : 3 Année 2 : 1 Année 3 : 2 >Année 3 : 4	14 218	142 180
Gestamp	1		9 000 000	9 000 000
Soprofen	1		650 000	650 000
TOTAL	12		9 664 218	9 792 180

Le réseau mis en place sera de type MPB (PE de 160) permettant une pression jusqu'à 4 bars avec un débit de 660 Nm³/h et ne compromettra pas de futurs développements

Investissement envisagé

Linéaire de réseau	Coût total de l'investissement	Nombre prévisionnel de clients desservis à 10 ans
Réseau d'amenée (env. 7,5 km)	679 k€	12 (2 clients industriels, 10 clients résidentiels)
Autres (renouvellement. Réseau, env. 1,1 km)	213 k€	
Branchements, compteurs, concentrateurs	27 k€	

 **soit 919 000 € HT au total**

-
- ✚ Participation des collectivités de 765 000 €
 - ✚ Coefficient multiplicateur de 1,5 appliqué au tarif d'acheminement en vigueur (ATRD5)
 - ✚ La signature d'une offre de raccordement par l'industriel GESTAMP, comportant un engagement formel à se raccorder au réseau de gaz naturel et à consommer dès sa mise en service un minimum de 80% des consommations prises en compte dans l'étude sur une durée de 5 ans (application de pénalités sinon à Gestamp)

- ✚ Durée estimée des travaux : 6 mois minimum
- ✚ Durée prévisionnelle avant mise en gaz : 9 mois minimum
- ✚ Mise en service pour l'usine GESTAMP possible pour mars 2019 si attribution avant le 12 juin 2018.
- ✚ Pour mémoire : concession de 30 ans

- ✚ Une réunion de négociation est intervenue le 23 avril 2018, suivi d'échanges de courrier, pour demander notamment la justification des options retenues et du montant des investissements.
- ✚ Un étalement des dépenses de la contribution des collectivités aux travaux de premier établissement sur 2 exercices (2018 et 2019) a été obtenu ainsi que la révision, si nécessaire, de ce montant après 8 ans, sur la base d'un nouveau calcul de rentabilité

Une réunion le 17 avril 2018 en sous-préfecture de Lure a permis de recueillir les propositions de participations suivantes :

✚ Commune de Champagney :	50 000 € (sur 2 ans)
✚ Commune de Plancher-Bas :	50 000 € (sur 2 ans)
✚ CC de Rahin et Chérimont :	300 000 € (sur 10 ans)
✚ Conseil départemental :	288 500 € (sur 2 ans)
✚ Conseil régional* :	0 €
✚ Reste à charge SIED70** :	<u>76 500 €</u> (à terme)
✚ Total Collectivités	765 000 €

* : en cours malgré une première réponse négative

** : redevance de concession attendue de 103 230 € sur 30 ans
(hors actualisation)

Contrat de concession gaz de Champagney et Plancher-Bas

Il est proposé au Comité Syndical :

- ✚ d'approuver le choix de GRDF comme concessionnaire sur les communes de Champagney et Plancher-Bas,
- ✚ d'approuver la convention de concession pour le service public de gaz naturel, le cahier des charges et ses annexes ainsi que la convention de contribution au financement à intervenir avec GRDF,
- ✚ de fixer la participation des communes de Champagney et Plancher-Bas à 50 000€ chacune avec un versement de 50% de cette somme en 2018 et le solde en 2019 au syndicat,
- ✚ d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.



Contrat de concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

- ✚ Par délibération n°17 du 24 mars 2018, le Comité syndical avait approuvé le principe d'une négociation avec Enedis et EDF en vue de signer l'avenant nécessaire sur la base d'un modèle national à venir avant le 30 juin 2018
- ✚ Dans le cadre des négociations menées par la FNCCR, conformément à l'article 11 de l'accord-cadre signé par la FNCCR, Enedis et France Urbaine, 2 modèles d'avenant ont été établis.



Contrat de concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

- ✚ L'option 1, dans laquelle le bénéfice du protocole de Montpellier (lissage de la redevance R2) continue à s'appliquer bien qu'étant différé partiellement après la signature impérative d'un nouveau contrat à effet au 1er janvier 2022.
- ✚ L'option 2, dans laquelle le bénéfice du protocole de Montpellier s'éteint progressivement à partir de 2019 (75% en 2019, 50% en 2020, puis 25% en 2021).



Contrat de concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

✚ Pour mémoire, le calcul de la redevance R2 due par Enedis au SIED70 s'établit selon la formule suivante :

$$(A + 0,74 B + 0,30 E - 0,5 T) \times 0,55$$

Avec

- ✚ A : montant des travaux mandatés dans le cadre des programmes aidés (FACE notamment)
- ✚ B : montant des travaux mandatés en dehors de ces programmes
- ✚ E : montant des travaux sur les installations d'éclairage public
- ✚ T : montant de la taxe sur l'électricité

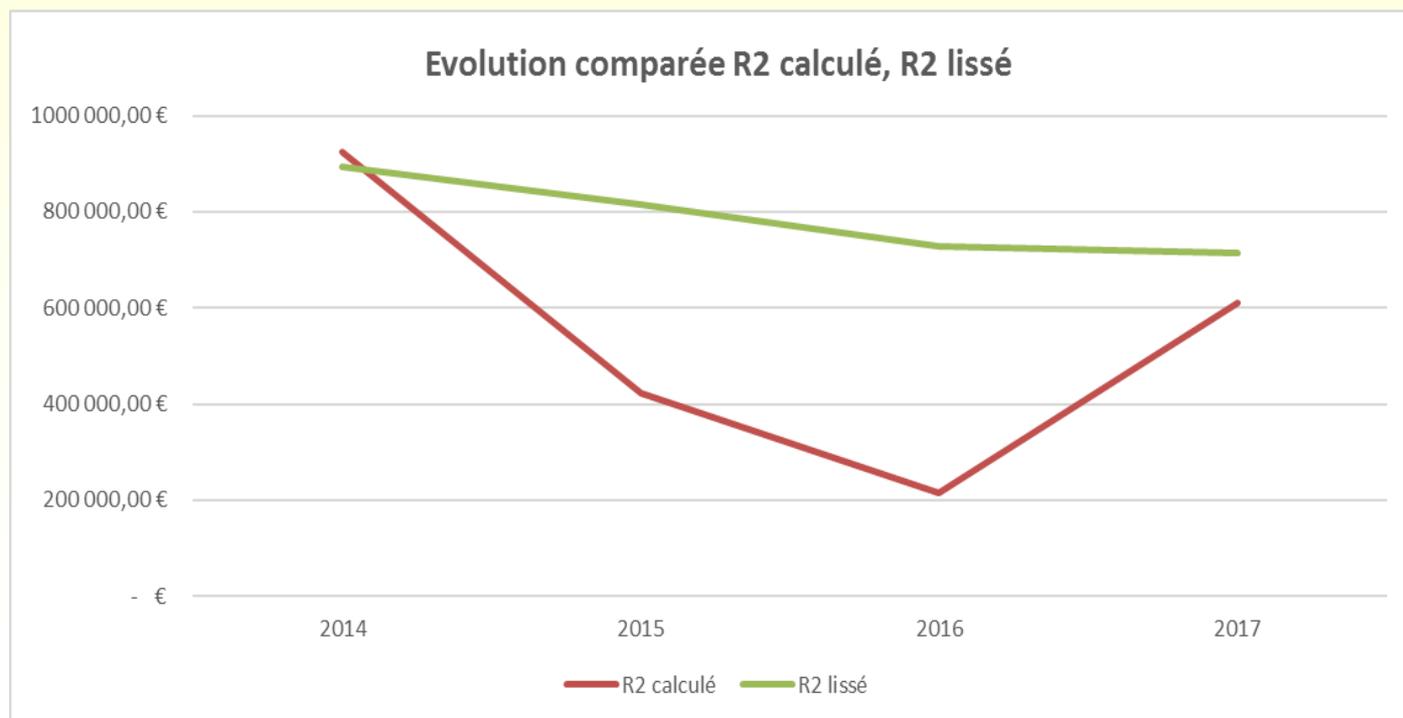


Contrat de concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

✚ L'impact négatif de la taxe sur la redevance a été réduit par la mise en place d'un lissage sur les années précédentes en évitant la perte de près de 1 million d'euros de recettes sur la période 2014 à 2017.

✚ Bien que réduits, les effets du lissage restent avantageux pour le syndicat





Contrat de concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

- ✚ Le protocole de Montpellier est arrivé à échéance au 31 décembre 2017
- ✚ Toutefois, le projet d'avenant option 1 offre la possibilité de conserver ces effets bénéfiques, bien que différés, pendant encore 3 ans maximum sous réserve d'entrer en négociation avec Enedis et EDF pour la signature d'un nouveau de contrat de concession avant le 30 juin 2021, soit avant l'échéance du contrat actuel (2025)



Contrat de concession électricité

Négociation d'un nouveau contrat

- ✚ Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la signature de cet avenant (dans son option 1) en fixant comme objectif de signature d'un nouveau contrat au 30 juin 2021 au plus tard.

Budget principal

Décision modificative

✚ Le projet de décision modificative a été établi sur les bases ci-après :

1) Complément de crédit en dépense d'investissement de 382 500 € correspondant à 50% de la contribution totale que versera le SIED70 à GRDF en 2018 au titre de sa participation aux travaux de premier établissement du réseau de gaz sur Champagny et Plancher-Bas (article 21538).

2) L'ouverture ou le complément de crédit en recette d'investissement pour des participations que le SIED70 sera amené à recevoir sur cette opération d'établissement de réseau de gaz ou d'autres opérations sur la concession d'électricité.

RAPPEL

APPEL A PROJETS 2018

OBJET :

Etudes et Travaux visant à améliorer la consommation énergétique de bâtiments publics (Travaux et Maîtrise d'œuvre)

TYPE D'AIDE :

- Taux de subvention de 40 % du coût HT des travaux et maîtrise d'œuvre éligibles (subvention plafonnée à 50 000 € par opération), dans la limite de 80 % de subventions publiques, sous condition d'atteindre un minimum d'économies d'énergie.

RAPPEL

APPEL A PROJETS 2018

PHASAGE :

- **Dépôt de dossier avant le 1er décembre 2018**
- **Date du Jury : janvier 2019**
- **Travaux à réaliser dans un délai de 2 ans à partir de la notification de l'aide**

**Plus de détails sur le site internet du SIED70
(rubrique espace adhérents)**



RAPPEL

Groupement d'achat d'énergie

Possibilité d'adhérer au groupement d'achat de Bourgogne Franche-Comté pour le gaz naturel et/ou l'électricité pour les contrats hors tarifs réglementés (secteur Enedis uniquement)

Date butoir d'adhésion pour la période 2020-2021 :
1^{er} novembre 2018

Merci pour votre attention

**Questions
diverses**